

MAIRIE DE ST LEGER LE PETIT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2019

Etaient présents : MM VILLETTE André - DENOUX Jean-Louis - ANTZENBERGER Lyonel - BARDEUR Antoine - GUILLERAUT François - CHAUSSON Michel - IOAN Silvio - PERROT Franck - Mmes GOURY Colette - CHABIN Marie-José

Secrétaire de séance : Mr IOAN Silvio

1. Délibération concernant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de reporter ce point au prochain Conseil.

2. Délibération concernant la suite du projet PLUI

Après discussions et analyse de la carte de la version arrêtée du PLUI les membres du conseil municipal ont procédé au vote.

8 VOIX CONTRE - 2 ABSTENTIONS

3. Délibération pour le maintien dans l'état de la gestion par la commune de l'assainissement

Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas prendre de délibération concernant le report de la date de transfert de la compétence assainissement à la communauté de commune.

4. Délibération sur l'adhésion de la commune d'Appremont sur Allier au SIVOM

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable concernant l'adhésion de la commune d'Appremont sur Allier au SIVOM Loire et Canal.

10 VOIX POUR

5. Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé issus d'une demande de l'AMF

Après lecture du courriel de l'Association des Maires de France concernant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé, les membres du Conseil Municipal approuvent le vœu de l'AMF.

10 VOIX POUR

6. Pré-réservation des rosiers de l'association des St Léger

Après avoir pris connaissance de l'avancée du projet de création d'une rose par l'association des **SAINT LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS**, les membres du Conseil Municipal approuvent la pré-réservation de 10 rosiers.

7. Organisation des festivités à venir :

➤ Fête du 16 juin 2019

Les membres du conseil municipal sont toujours à la recherche de signaleurs volontaires afin d'assurer la sécurité lors de la course de l'après-midi.

➤ Fête du 14 Juillet 2019

Le Conseil Municipal a procédé au choix de l'accordéoniste qui assurera la prestation musicale.

8. Organisation des élections européennes du 26 Mai 2019

Le Conseil Municipal a établi un planning concernant la tenue du bureau de vote.

9. Questions diverses :

a) Demande de lâché de lanternes par un particulier pour le 8 juin 2019.

Après avoir pris connaissance des caractéristiques et des risques potentiels de ces objets, le Conseil Municipal a décidé à 9 voix contre 1 de ne pas autoriser ce lâché de lanternes.

b) Aménagement d'une table à langer dans la salle des fêtes.

Suite à une demande, le Conseil Municipal va étudier la faisabilité de ce projet.

c) Remplacement du toboggan de l'aire de loisirs de l'étang des réaux

Les membres du Conseil Municipal vont étudier l'aménagement du site par un toboggan ou autres jeux ainsi que les coûts.

*Vu par Nous, Maire de la commune de Saint Léger le Petit
pour être affiché le 9 mai 2019 à la porte de la mairie,
conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT
A Saint Léger le Petit, le 9 mai 2019
Le Maire,*

